BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

AUVERGNE RHONE-ALPES

N°47 : novembre 2026



SOMMAIRE

Bilan mensuel des déclarations à l'OMAA et des investigations des dispositifs de surveillance
Page 2

Frelon asiatique
Page 3
(5, 6)

Actualités
Page 4 et 5

Octobre : de nombreux épisodes méditerranéens, mais la sécheresse persiste localement (Météo-France, 05/11/2026)

Même si la nature a bien reverdi, la pluviométrie est restée insuffisante dans de nombreux départements, surtout coté Auvergne. L'absence de ressources florales caractérise la fin de saison, les températures clémentes ont néanmoins favorisé l'activité des colonies. Ces conditions ont pour conséquences la mise en hivernage de colonies petites et légères.

La prédation du frelon est montée en intensité après la floraison du lierre.

Si vous constatez un trouble de santé, un affaiblissement (voire la mortalité) de vos colonies implantées en Auvergne-Rhône-Alpes, appelez le guichet unique au **04 13 33 08 08** pour une investigation.



Crédit photo : DDPP26

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

gtv Auvergne Rhône-Alpes
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

GDS Auvergne Rhône-Alpes
L'action sanitaire ensemble

ADA AURA
Association pour le Développement de l'Apiculture en Auvergne-Rhône-Alpes

Bilan mensuel des déclarations à l'observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille

Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 7 déclarations au mois d'octobre 2026 dans 5 départements, plus qu'en 2025 (6 déclarations) mais bien moins qu'en 2024 (19 déclarations). Une déclaration a été orientée vers la voie « suspicion de maladie réglementée », 6 vers la voie « autres troubles ». Il n'y a eu aucune « suspicion de mortalité Massive aiguë (MMA) » en octobre dans notre région.

Bilan des investigations

Cas orientés « autres troubles » (FRGTV)

Sur les 6 déclarations orientées vers la voie « autres troubles », une seule n'a pas été suivie d'une investigation à la demande du déclarant pour un rucher ayant subi une importante mortalité des colonies entre août et octobre.

Cinq déclarations ont été suivies d'une investigation par les vétérinaires de la FRGTV. Ces investigations ont été déclenchées à la suite de mortalité d'abeilles (2 cas) de colonies (1 cas), d'anomalie du couvain (1 cas), de dépopulation (2 cas) d'anomalies comportementales des abeilles adultes (1 cas) ou morphologiques (1 cas).

Les investigations d'ores et déjà réalisées ont conclu a des problèmes de gestion varroa, dans le cadre notamment de manque d'alternance dans les molécules utilisées, d'usage de traitement dont l'efficacité n'est pas prouvée, ou de traitements trop tardifs.

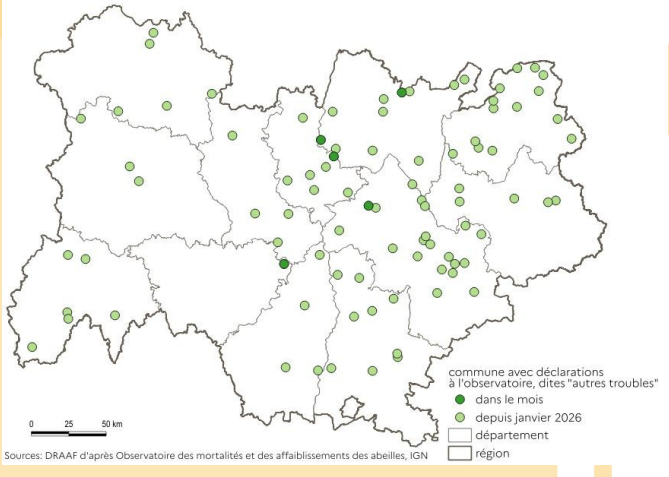
Il n'y a pas eu de détection d'acariose des trachées en ce mois d'octobre dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cas orientés « maladies réglementées » (État DDPP)

Une déclaration a été orientée dans la voie « suspicion de maladie réglementée ». Il s'agit d'une suspicion de loque américaine dans un rucher savoyard.

Pour rappel, la carte des zones réglementées est consultable sur le site de la DRAAF :

https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/loque-americaine-mesures-de-gestion-de-foyer-et-carte-de-zones-reglementees-a3481.html







Point de situation « Frelons asiatiques, *Vespa Velutina* » FRGDS

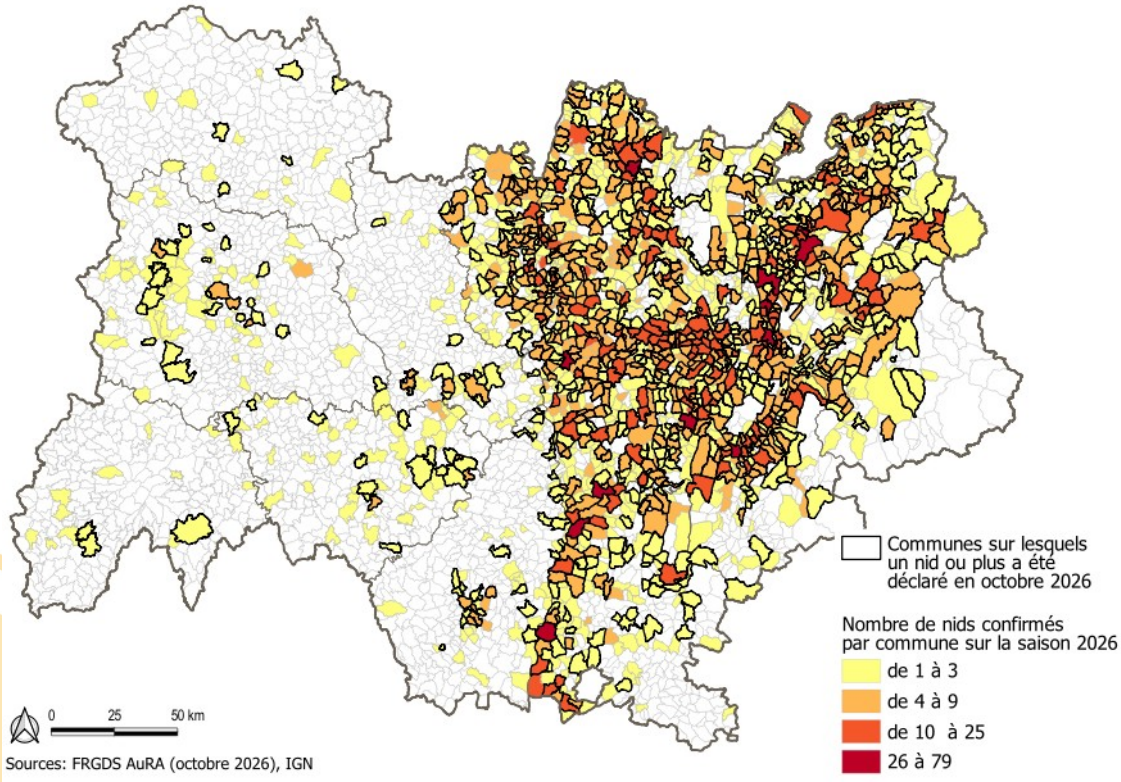
Cette page traite du frelon asiatique à pattes jaunes, Vespa velutina*, espèce exotique envahissante, par souci de simplification, désigné « frelon asiatique » ou « FA » ci-après.*

Au mois d'octobre, 1 787 nouveaux nids de frelons à pattes jaunes ont été déclarés, soit 320 nids de moins par rapport au mois de septembre 2026. Un résultat plutôt inhabituel, puisque le nombre de nids déclarés atteint généralement son pic au mois de novembre.

Le taux de destruction (83 %) est stable, avec 1 485 nids détruits. Parmi ces derniers, 1 243 nids ont été détruits via les GDS, avec une aide financière pour leur destruction. Cela correspond à 84 % des nids détruits et à 70 % des nids déclarés.

La reproduction du frelon à pattes jaunes se déroule principalement au cours du mois d'octobre. Il s'agit donc d'une période importante pour trouver les nids et les détruire avant que les futurs fondateurs ne se logent dans leurs cachettes hivernales.

Comparativement à 2025, il s'agit du mois de l'année dont l'écart est le plus important : 61 % de nids déclarés en moins. Si l'impact du climat des mois précédents semble être un facteur très majoritaire, il subsiste des interrogations sur l'influence de la campagne de piégeage de printemps 2026 et de la destruction des nids en 2025 sur ces chiffres.



Actualités

Journée régionale des TSA !

Samedi 28 novembre, cette journée réservée aux TSA de notre région, revient sous forme d'une matinée de visioconférences, avec comme thème « L'impact du changement climatique sur l'apiculture et la santé de l'abeille ».

Inscription via le QR code.



Enquête Nationale des Mortalités Hivernales des Abeilles

Les résultats de l'ENMHA 2025-2026 ont été publiés sur la plateforme ESA. Ils sont consultables pour le niveau national, mais également pour chaque région.

Accès : https://www.plateforme-esa.fr/fr/gestion-et-resultats-de-lenquete

Campagne de déclaration des ruches, ça continue !



Nous vous rappelons que tout propriétaire ou détenteur d'au moins une ruche est tenu de réaliser une déclaration annuelle de détention et d'emplacement des ruches, entre le 1er septembre et le 31 décembre chaque année.

Cette déclaration obligatoire contribue au suivi sanitaire du cheptel apicole français, à la gestion des risques sanitaires et à une meilleure connaissance de la répartition des colonies d'abeilles sur le territoire.

La déclaration peut être effectuée en ligne sur le portail officiel des démarches en ligne du Ministère de l'Agriculture : Déclaration de détention et d'emplacement de ruches – Cerfa 13995*08 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Les apiculteurs ne disposant pas d'un accès à Internet peuvent également effectuer leur déclaration par voie postale.

Journées techniques apicoles de la Fnosad-LSA

FNOSAD-LSA, LA SANTÉ DE L'ABEILLE
Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales

La Fnosad-LSA vous donne rendez-vous le 16 janvier 2027 à Bourg-en-Bresse (Technopôle Alimentec) pour sa prochaine journée technique. - Besoins alimentaires des colonies - Vitellogénine et gelée royale, flux et rôles au sein du super-organisme qu'est la colonie d'abeilles mellifères - Nouvelles menaces pour l'apiculture : *Tropilaelaps* et *Aethina tumida* - Une maladie un peu oubliée : l'acarapidose - Lutte contre le varroa : résultats des suivis d'efficacité de la lutte contre varroas 2025 de la Fnosad-LSA

Programme complet, informations pratiques et inscriptions sur : https://fnosad-lsa.fr/

Rapport CGAAER n° 26045 : évaluation du dispositif OMAA

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, CGAAER, sur l'évaluation de l'Observatoire de la mortalité et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) a été publié, après avoir été présenté au cabinet de la ministre de l'Agriculture. Vous pouvez le consulter sur le lien suivant :

https://agriculture.gouv.fr/evaluation-de-lobservatoire-de-la-mortalite-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa